

---

## PROGRAMME DE FORMATION DE LA REGULARISATION

---

### 1. PREAMBULE

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affectés au transport des personnes ou des marchandises ;
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- Si le PTAC de la remorque est  $\leq$  à 750 kg ,
- Si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est  $\leq$  à 3,5 tonnes.

### 2. LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE AU PERMIS DE CONDUIRE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie de notre société que l'on soit jeune conducteur, en réinsertion, à mobilité réduite.

Un automobiliste doit avoir des connaissances. Elles portent :


- sur la réglementation routière présentée comme une sorte de contrat raisonnable que les usagers des voies publiques doivent respecter, dans leur propre intérêt, pour que la circulation soit sûre ;
- sur les capacités des conducteurs à connaître leurs limites affectées par diverses causes ;
- sur les facteurs de risques et comprendre les interactions entre ces facteurs ;
- sur les autres usagers afin de connaître les particularités de leurs comportements, de comprendre l'aspect social de la conduite et d'adopter une éco-conduite ;
- sur les routes et leur environnement afin de pouvoir s'adapter avec le minimum de risques aux diverses conditions de la circulation.

L'automobiliste doit acquérir et développer des automatismes, des habitudes et des savoir-faire. Il doit pouvoir détecter rapidement les indices formels et informels, et grâce à cela il doit pouvoir anticiper. Il doit être capable de prendre des décisions utiles et d'agir pour supprimer ou diminuer ces risques. Il s'agit également d'une éducation à la formation qui permettra de développer chez l'automobiliste des attitudes favorables à la sécurité.


Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est un outil indispensable, surtout lorsqu'on vit dans des villes peu desservies par les transports en communs. Rouler en

#### Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT

 05 49 32 38 47

 autoecole@melioris.fr

 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010

Siret : 781 343 231 00192

Code NAF: 8553Z

sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un faible risque de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

### 3. L'ORGANISME DE FORMATION

|  |  |
|--|--|
| <b>Raison sociale</b> : Melioris auto-Ecole            | <b>Siret</b> : 781 343 231 00192                   |
| <b>Adresse</b> : 74c rue de la verrerie 79000 NIORT    | <b>Agrément préfectoral</b> : I 12 079 00010       |
| <b>Adresse électronique</b> :<br>autoecole@melioris.fr | <b>Code NAF</b> : 8553Z                            |
| <b>Téléphone</b> : 05 49 32 38 47                      | <b>Président de l'association</b> : Patrick GIRAUD |

### 4. LES PREREQUIS

- avoir le permis de conduire ;
- avoir un certificat médical du médecin agréé par la Préfecture.

### 5. LE PUBLIC VISÉ

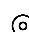


Melioris auto-école est au sein de Melioris Le Grand Feu, établissement de Soins de Suite et de Réadaptation spécialisées pour la prise en charge des affections de l'appareil locomoteur, du système nerveux et des grands brûlés. Melioris Le Grand Feu peut établir une évaluation préalable par un médecin spécialiste de la situation de handicap au regard du projet de conduite automobile.

L'auto-école s'adresse à un public :

- en situation de handicap, physique ou cognitif si la commission du permis de conduire a statué, si le médecin agréé a identifié les aménagements ou les préconisations de conduite et si nos véhicules d'apprentissage sont adaptés ;
- en situation de handicap psychique ;
- en situation d'insertion et/ou de précarité et adressé par un référent social à l'auto-école.

Un conducteur titulaire d'un permis B de conduire et atteint postérieurement à la délivrance du permis d'une affection susceptible de rendre nécessaire l'aménagement du véhicule pour tenir compte de son handicap physique, doit régulariser son permis de conduire. L'expert

#### Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT  
 05 49 32 38 47  
 autoecole@melioris.fr  
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010  
 Siret : 781 343 231 00192  
 Code NAF: 8553Z

vérifie que les aménagements du véhicule proposés à l'issue du contrôle médical obligatoire sont adaptés.

Nos locaux sont accessibles à toute personne en fauteuil roulant, à toute personne présentant un handicap locomoteur et/ou neurologique. L'écoute et l'adaptabilité, l'accueil, le respect, le bien-être, l'humanisme, le relationnel, l'expertise professionnelle et le partage, la pédagogie... sont les missions et valeurs qui animent et qui représentent nos établissements Melioris.

L'auto-école est engagée pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap. Notre référent handicap, Estelle THIBAUD, joignable au 05.49.32.38.54 ou par mail ethibaud@melioris.fr, saura vous conseiller si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez participer à la formation.

## 6. LA DUREE DE LA FORMATION

Pour les régularisations au permis de conduire : pas de minimum.

## 7. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les séances de conduites sont planifiées les lundi, mercredi, jeudi et vendredi entre 9h et 17h30 et dispensées par un enseignant.

Les étapes de la conduite :

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation ;
- une formation pratique comprenant mise en situation de la conduite, avec les aménagements et les préconisations du médecin. L'auto-école propose un véhicule aménagé afin de s'adapter aux besoins et aux capacités de l'élève.

L'objectif est que l'élève retrouve une autonomie dans la conduite en pratiquant les bons gestes pour sa sécurité et celle des usagers de la route.

## 8. DEROULEMENT DE LA FORMATION

Avant l'entrée en formation, l'élève effectue une évaluation de niveau. Cette appréciation permet l'estimation du nombre d'heures de conduite nécessaires à la formation pratique (cf. 9. L'évaluation de départ à la conduite). Un planning est établi.





La formation pratique de la conduite peut alors commencer. Les objectifs sont détaillés dans le « 7. Objectifs de la formation ».

## 9. L'EVALUATION DES COMPETENCES

### 9.1. Evaluation de départ

L'évaluation de départ est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation à la conduite. Elle dure 1 heure.

#### Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT  
 05 49 32 38 47  
 autoecole@melioris.fr  
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010  
Siret : 781 343 231 00192  
Code NAF: 8553Z

Objectifs de l'évaluation :

- permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience déjà acquises ;
- permet de proposer une durée de la formation correspondant au profil et aux capacités de l'élève.

L'évaluation c'est :

- un entretien avec votre formateur pour évaluer les prérequis en matière de connaissance du véhicule, les expériences vécues par l'élève en tant qu'utilisateur de la route, les compétences psychomotrices et la motivation ;
- un exercice pratique de conduite pour évaluer l'expérience de conduite, le niveau de connaissance du véhicule et certaines facultés essentielles pour la conduite comme l'habileté, la compréhension et la mémoire, la perception, l'émotivité.

La « fiche pour l'évaluation *de départ B* » Rousseau sera alors complétée par l'enseignant. Un exemplaire, sera remis à l'élève et l'autre à l'enseignant. Un volume prévisionnel d'heure de formation sera proposé.

## 9.2. Evaluation des compétences

Pendant la formation pratique définie lors de l'évaluation préalable ou à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève.

## 10. EPREUVE PRATIQUE

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis. Vos documents d'examen sont vérifiés : une pièce d'identité, le permis de conduire et le certificat médical.

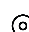



L'examineur vérifie que les aménagements, les adaptations et les préconisations proposés à l'issue du contrôle médical obligatoire, réalisé auprès d'un médecin agréé, sont adaptés au cours de l'exercice de conduite en circulation, l'examineur vérifie que les aménagements du véhicule sont utilisés de manière efficace par l'élève et les mentionne dans l'avis transmis au Préfet.

## 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

Les résultats de l'épreuve sont « défavorables » si l'expert estime que la conduite n'est pas possible ou pas suffisamment acquise. Les résultats de l'épreuve sont « FAVORABLES » si l'élève est reçu.

Si l'épreuve pratique est favorable. Un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) est transmis en main propre. Le CEPC est valable 4 mois à partir de la date d'examen. Au terme des 4 mois, il n'est plus valide et doit être remplacé par le permis de conduire. La demande de fabrication de son permis de conduire définitif sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) doit être faite en joignant le CEPC, le certificat médical et l'attestation de codification des aménagements.

### Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT  
 05 49 32 38 47  
 [autoecole@melioris.fr](mailto:autoecole@melioris.fr)  
 [www.melioris-legrandfeu.fr](http://www.melioris-legrandfeu.fr)

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010  
 Siret : 781 343 231 00192  
 Code NAF: 8553Z

**La direction de Melioris auto-école est heureuse de vous accueillir  
parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.**

---

### **Accueil et accessibilité des personnes en situation de handicap**


Nos locaux sont accessibles à toute personne en fauteuil roulant, à toute personne présentant un handicap locomoteur et/ou neurologique.


Vous pouvez contacter notre référent Handicap :


**Estelle THIBAUD au 05.49.32.38.54 ou par mail [ethibaud@melioris.fr](mailto:ethibaud@melioris.fr)**

#### **Melioris Auto-école**

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT

 05 49 32 38 47

 [autoecole@melioris.fr](mailto:autoecole@melioris.fr)

 [www.melioris-legrandfeu.fr](http://www.melioris-legrandfeu.fr)

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010

Siret : 781 343 231 00192

Code NAF: 8553Z